
N° : 2024.4.67

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :
31

Séance du 26 septembre 2024
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de présents :
24

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE
DE LA REGIE RELATIVE A LA PREVENTION, A LA GESTION ET A LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Nb d'absents :
7

POINT 4.3 DE L'ORDRE DU JOUR

- dont suppléés : 2
- dont représentés : 2

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Votants :
28

- dont « pour » : 28
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2312-1 et L 5211-1 ;

VU sa délibération n°2023.6.99 du 7 décembre 2023 portant création d'une régie dotée de l'autonomie financière relative à la prévention, à la gestion et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

VU sa délibération n°2024.2.26 du 11 avril 2024 relative à l'adoption des budgets primitifs de l'exercice 2024 ;

VU sa délibération n°2024.3.40 du 27 juin 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe de la régie dotée de l'autonomie financière relative à la prévention, à la gestion et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie dotée de l'autonomie financière relative à la prévention, à la gestion et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés en date du 12 septembre 2024 ;

VU la proposition de décision modificative ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 19 septembre 2024 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- la décision modificative n°2 du budget annexe de la régie relative à la prévention, à la gestion et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2024 conformément aux écritures figurant dans l'état annexé ;

2° AUTORISE

- Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n° 2024.4.67

**Page 1/3
(dont 1 page en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 2 octobre 2024

Le Président,



M. Umberto STAMILE

La Secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature consisting of several overlapping loops and lines.

Mme Elisabeth SCHNEIDER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 3 octobre 2024 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2024.4.67

Page 2/3
(dont 1 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Section de FONCTIONNEMENT		Dépenses	
611/ENV	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	- 70 000	
TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		- 70 000	
6811/FIN	DOTATIONS AMORTISSEMENT ET IMMOBILISATIONS	100 000	
TOTAL CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		100 000	
		-	
			Recettes
777/FIN	E-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT		30 000
TOTAL CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			30 000
TOTAL Section de FONCTIONNEMENT		30 000	30 000

Section d' INVESTISSEMENT		Dépenses	
13913/FIN	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION - SUBVENTION DEPARTEMENTS	28 400	
13918/FIN	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION - SUBVENTION AUTRES	1 600	
TOTAL CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		30 000	
2135/ENV	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS RESERVE	70 000	
TOTAL CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		70 000	
			Recettes
28128	AUTRES AMENAGEMENTS DE TERRAINS		400
28135	BATIMENTS PUBLICS		2 600
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS		97 000
TOTAL CHAPITRE 40 - OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			100 000
TOTAL Section d'INVESTISSEMENT		100 000	100 000

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com